**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 10 juillet 2018 à 9 h au 5160, boulevard Décarie, bureau 600 à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery**,** et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Magda Popeanu, conseiller du district de Côte-des-Neiges;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur d'arrondissement;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce et M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon sont absents.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 9 h.

**RÉSOLUTION CA18 170202**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018 à 9 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

Aucun commentaire.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucune question et commentaire du public.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Lionel Perez — Demande si une garantie d'exécution avait été exigée pour le contrat de collecte sélective et, le cas échéant, si elle sera utilisée afin de compenser le manque à gagner pour l'octroi du nouveau contrat.

- Sue Montgomery — En lien avec le contrat de collecte sélective à Ricova, demande si des vérifications avaient été faites avant l'octroi, afin de valider la capacité de l'entreprise de réaliser son mandat au prix qu'elle avait soumis.

---

**RÉSOLUTION CA18 170203**

**CONTRAT - CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE - 6960, AVENUE DE DARLINGTON**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Construction Morival ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de 1 378 667,87 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation de la cour de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 6960, avenue de Darlington, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-18-AOP-TP-017.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 508 667,87 $, comprenant les contingences au montant de 125 333,44 $, taxes incluses, les incidences au montant de 130 000 $, taxes incluses, et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser le financement de ce dossier par l'arrondissement à hauteur de 147 418 $ taxes incluses à même le fonds de stationnement, à hauteur de 300 000 $ taxes incluses à même le budget de fonctionnement et à hauteur de 630 199 $ taxes incluses par le surplus libre.

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1187060002

---

**RÉSOLUTION CA18 170204**

**MODIFICATION - NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT - JUILLET ET AOÛT 2018**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

De modifier la résolution CA18 170098 visant à nommer le maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de mai à octobre 2018 inclusivement, afin de désigner Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de mairesse suppléante pour la période du 11 juillet au 12 août 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1184570002

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 9 h 15.

| | |
|---|---|
| Sue Montgomery | Geneviève Reeves |
| La mairesse d'arrondissement | La secrétaire d'arrondissement |

Les résolutions CA18 170202 à CA18 170204 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.